

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, à son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Ainsi, l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales dans sa nouvelle rédaction prescrit la présentation par le président de l'EPCI d'un « rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ». « Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. »

Le présent rapport a donc été établi pour répondre à ces obligations.

Présentation générale

a) Contexte économique

La crise sanitaire a conduit à une contraction du PIB sans précédent en temps de paix (-18,9% sur un an au 2^{ème} trimestre). Une fois les contraintes du confinement progressivement desserrées, la consommation a nettement rebondi. Les achats de biens des ménages ont retrouvé dès le mois de juin leur niveau de février. Ce rebond reflète toutefois un rattrapage des achats qui n'avaient pu se faire durant le confinement et des décisions anticipées suite notamment à des remises très importantes effectuées par les constructeurs automobiles. Ce sursaut de la consommation pourrait donc se tempérer par la suite. En outre, il n'a pas entraîné un redressement comparable de la production industrielle ; la demande a en effet été surtout satisfaite par un écoulement des stocks. Par ailleurs, un net repli de l'investissement des entreprises est à attendre cette année. Dans la loi de finances adoptée en décembre, le gouvernement est parti sur une hypothèse de récession de 11% en raison du second confinement. La BCE devrait donc continuer à mener dans les mois à venir une politique monétaire très accommodante qui pèserait sur les taux d'intérêt.

Au regard des prévisions économiques, notamment l'INSEE, cette hypothèse peut être qualifiée de pessimiste.

PIB en volume	% d'évolution			PIB base 100 en 2019		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
LFI 2021 (déc 2020)	-11,0%	+6,0%	nc	89,0	94,3	
PLF 2021 initial (oct 2020)	-10,0%	+8,0%	+3,5%	90,0	97,2	100,6
PLFR 4 2020	-11,0%			89,0		
INSEE (déc 2020)	-9,0%			91,0		
Commission Européenne (novembre 2020)	-9,4%	+5,8%	+3,1%	90,6	95,9	98,8
Banque de France (sept 2020)	-8,7%	+7,4%	+3,0%	91,3	98,1	101,0
OCDE (sept 2020)	-9,5%	+5,8%		90,5	95,7	
Consensus Forecast (sept 2020)	-9,5%	+6,9%		90,5	96,7	
FMI (octobre 2020)	-9,8%	+6,0%	+2,9%	90,2	95,7	98,4

Source : FCL - Gérer la Cité

b) Evolution de l'inflation

L'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI) prévoit que, depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement indexée sur la variation, lorsqu'elle est positive, constatée sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH).

Après un pic en 2018, l'IPCH ne cesse de diminuer. En novembre 2020, la progression s'établit à 0,2% contre 1,2% en 2019 et 2,2% en 2018.

Les hypothèses du gouvernement, associées à la loi de finances, sont une inflation de +0,7% en 2021, un niveau qui resterait très faible en raison d'une hypothèse de quasi-stabilité des prix du pétrole.

Inflation moyenne annuelle	2020	2021	2022
PLF 2021	+0,5%	+0,7%	+1,0%
FMI (octobre 2020)	+0,5%	+0,6%	+1,0%
Commission Européenne (novembre 2020)	+0,5%	+0,9%	+1,5%
Banque de France (sept 2020)	+0,5%	+0,6%	+1,0%
OCDE (sept 2020)	+0,4%	+0,5%	

Source : FCL - Gérer la Cité

c) Une nette dégradation des comptes publics

En 2019, le déficit atteint 73 milliards d'euro soit 3% du PIB, en augmentation par rapport à 2018 (2,3%, 54,1 Md€).

La sécurité sociale présente un excédent de 14,4 Md€, en croissance de 2,7 Md€. Les APUL (Administrations Publiques Locales) présentent un léger déficit.

C'est le budget de l'ETAT qui enregistre la plus forte progression. Les deux raisons majeures de cette évolution sont :

- Un coût ponctuel de 20 Md€ lié à la transformation en baisse de charges du CICE (Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et pour l'Emploi) qui aggrave le déficit de 0,9 points de PIB.
- Plus de 7 Md€ de mesures nouvelles adoptées le 24 décembre 2018, suite au mouvement des gilets jaunes.

	en % PIB		en milliards d'euros (Md€)		Variation	
	2018	2019	2018	2019	en Md€	en %
Solde public						
Adm. Publiques Centrales	-2,9%	-3,6%	-68,4	-86,4	-18,0	26,3%
APUL (1)	0,1%	0,0%	2,7	-0,9	-3,6	135%
Sécurité Sociale	0,5%	0,6%	11,7	14,4	+2,7	23%
Ensemble	-2,3%	-3,0%	-54,1	-73,0	-18,9	35,0%

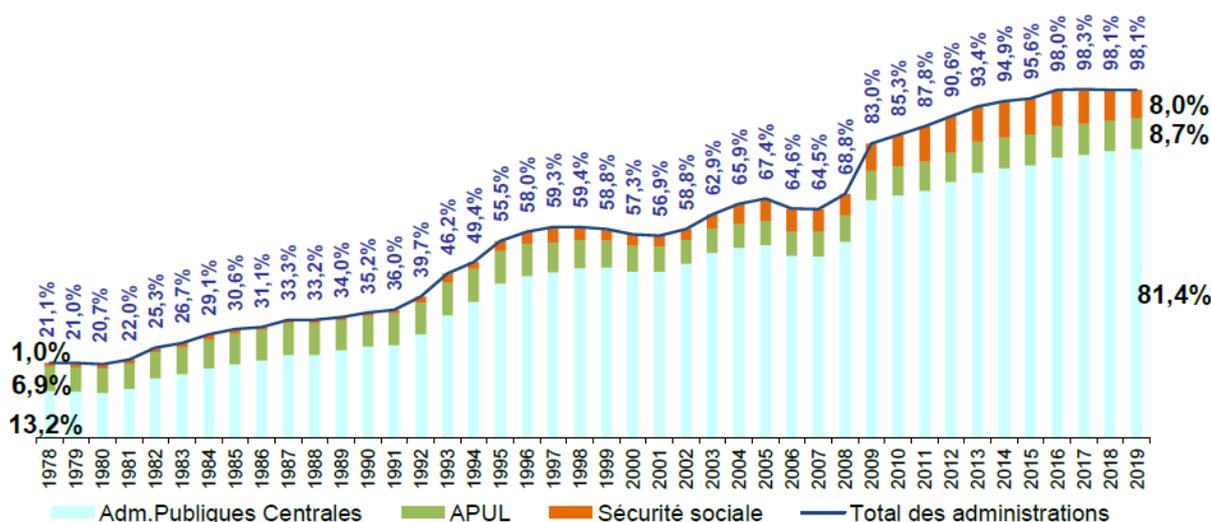
(1) Administrations Publiques Locales

Source : FCL - Gérer la Cité - Comptes de la Nation

L'accroissement du déficit des collectivités locales s'explique par une forte accentuation de l'investissement. Leur CAF présente toutefois une nette augmentation en 2019 avec des recettes de fonctionnement qui ont progressé un peu plus vite qu'en 2018 (+2,8% contre 2,2 en 2018). Si l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement reste plutôt limitée (+1,7%), ce niveau est supérieur à l'année 2018 (+0,8%).

L'endettement public reste stable en points de PIB, il progresse de 63,6 Md€ mais reste stable à 98,1% du PIB. Les Administrations Publiques Locales présentent quant à elles un endettement en croissance de 4,6 Md€.

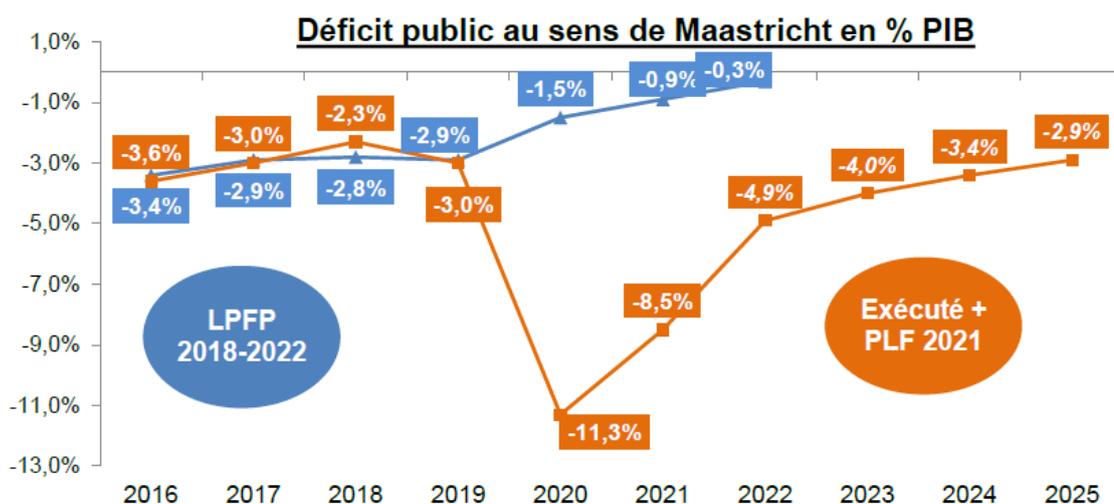
Endettement des administrations en % du PIB



Source : FCL - Gérer la Cité - Comptes de la Nation

d) Effet de la crise sanitaire exceptionnelle liée à la COVID 1

En 2020, en points de PIB, le déficit public passerait les 11% et resterait très élevé en 2021. Au regard de cette trajectoire, la France ne respecterait pas ses engagements européens en matière de déficit avant 2025.



Source : FCL - Gérer la Cité

Un plan de relance de 100 Md€ annoncé est porté pour 86 Md€ par l'Etat et pour 14 Md€ par d'autres opérateurs. Il comprend 64 Md€ de dépenses et 20 Md€ d'allègements d'impôts de production. Ce plan de relance est rendu très peu lisible par la superposition de mesures destinées à s'appliquer sur des temporalités différentes, de crédits nouveaux et du recyclage de dispositifs existants. Une partie des crédits ont déjà été mobilisés en 2020, et le solde sera progressivement inscrit à partir de 2021.

Parmi les thématiques ciblées, certaines concernent directement les collectivités :

- Rénovation énergétique à destination des bâtiments publics des collectivités,
- Biodiversité et lutte contre l'artificialisation, avec des mesures en faveur de la densification et du renouvellement urbain et de la modernisation des réseaux d'eau notamment,
- Infrastructures et mobilités vertes,
- Culture : soutien aux filières et rénovation patrimoniale,
- Cohésion territoriale : clause de sauvegarde du bloc communal, avances en faveur des départements, abondement du DSIL.

e) ***Le projet de loi de finances pour 2021 et les finances locales***

Dans le cadre du PLF 2021, les concours financiers de l'Etat dépassent les 51 Md€, dont 26,8 milliards d'euros de DGF et 2.9 milliards d'euros pour les dotations d'investissement (DETR, DSIL...), sommes qui restent stables par rapport à 2020.

Le PLF 2021, prévoit également, afin de faire diminuer la fiscalité pesant sur les entreprises, une diminution de moitié de la valeur locative des locaux industriels. Pour les collectivités, cela entraîne une baisse des bases de TFB et de CFE, donc une baisse du produit de ces taxes.

Une compensation de la perte de bases fiscales, sera effectuée aux taux de TFB et CFE de 2020.

L'année 2021, voit l'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation.

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée par une fraction de TVA nationale calculée sur une assiette de référence de TVA de l'année N et définitivement fixée une fois le produit de TVA connu.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le budget 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

f) *Equilibre général du projet de budget 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie*

Les éléments présentés dans ce rapport sont provisoires puisque le projet de budget à ce stade est établi sans connaître le montant des dotations d'Etat et des bases fiscales qui ne seront notifiés à l'EPCI qu'à la fin du 1^{er} trimestre 2021.

Afin de soutenir sa population et ses entreprises, face à la crise sanitaire COVID-19 qui touche le Pays, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, a, lors du Conseil communautaire du 30 novembre 2020, approuvé un plan de soutien et de relance économique territorial.

Cette décision associée à la montée en puissance de ses compétences (eaux pluviales, eaux de baignade, PCAET...), l'ouverture de la salle de spectacles et la préparation du transfert vers une Communauté d'agglomération, expliquent l'évolution maîtrisée de ses dépenses de fonctionnement et d'équipement.

Le programme d'investissement, qui s'inscrit dans la prévision pluriannuelle définie par l'assemblée délibérante, prend notamment en compte :

- L'achèvement de la salle de spectacles,
- La construction des équipements sportifs et la plate-forme de transports scolaires du futur lycée,
- Les orientations du PLH relatives au soutien à la production de logements locatifs publics et à la rénovation énergétique de l'habitat,
- La réalisation de nouveaux itinéraires cyclables,
- La construction d'un nouvel équipement administratif,
- La poursuite du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire communautaire,
- La rénovation et l'extension des réseaux d'eaux pluviales urbaines.

Les excédents dégagés par la section de fonctionnement permettent d'assurer le financement de ces investissements sans recourir à une augmentation de la fiscalité.

La proposition de budget 2021 est donc construite à taux fiscaux constants.

Inscrites au sein de budgets annexes, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie poursuit la mise en œuvre de la nouvelle station d'épuration sur la commune de Givrand et la production de terrains aménagés sur ses Zones d'Activités Economiques et prévoit la réalisation d'une nouvelle pépinière d'entreprises sur le Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Le projet de budget principal 2021 au stade des orientations budgétaires

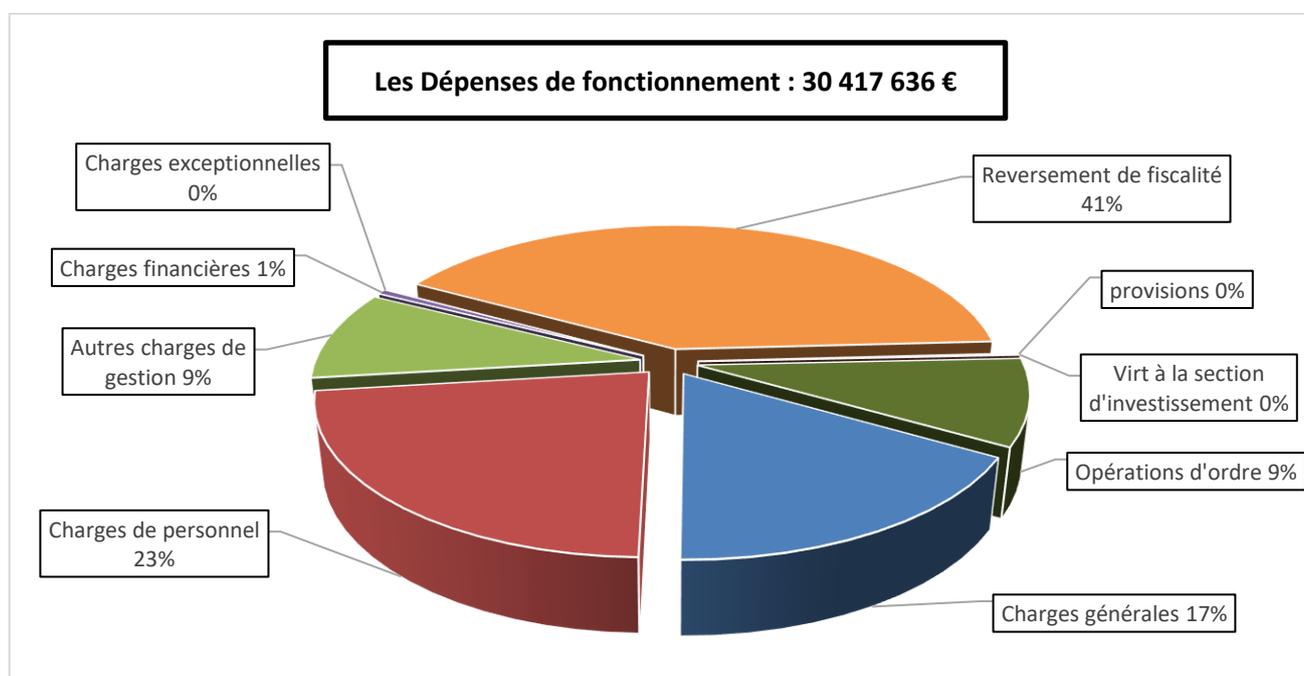
La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 30 417 636 € en 2021 contre 30 014 967 € en 2020.
Les mesures principales en fonctionnement peuvent être décrites ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES		BP 2021	BP+BS 2020	Variation BP 2021/ BP 2020	RECETTES		
					BP 2021	BP 2020	Variation BP 2021/ BP 2020
011	Charges générales	5 146 695,00 €	4 387 617,00 €	17,30%	002	Exc.de fonctionnement reporté	- €
012	Charges de personnel	6 943 600,00 €	6 312 395,00 €	10,00%	013	Atténuation de charges	110 000,00 €
65	Autres charges de gestion	2 872 513,00 €	2 921 870,00 €	-1,69%	70	Produits des services	2 564 915,00 €
66	Charges financières	158 500,00 €	170 790,00 €	-7,20%	73	Impôts et taxes	23 343 249,00 €
67	Charges exceptionnelles	9 000,00 €	9 000,00 €	0,00%	74	Dotations, subventions	3 312 122,00 €
68	Provision		26 000,00 €	-100,00%	75	Autres produits de gestion	657 750,00 €
014	Reversement de fiscalité	12 490 690,00 €	12 615 427,00 €	-0,99%	77	Reprises de provisions	
SOUS TOTAL Dépenses réelles		27 620 998,00 €	26 443 099,00 €	4,45%	SOUS TOTAL Recettes réelles		30 107 636,00 €
023	Virt à la section d'invest.	46 638,00 €	971 868,00 €	-95,20%	042	Opérations d'ordre	310 000,00 €
042	Opérations d'ordre	2 750 000,00 €	2 600 000,00 €	5,77%			280 000,00 €
TOTAL		30 417 636,00 €	30 014 967,00 €	1,34%	TOTAL		30 417 636,00 €
							30 014 967,00 €
							1,34%

□ LES DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en progression de 4,45 % par rapport à l'exercice précédent.



Chapitre 011 – charges à caractère général

L'ouverture de la salle de spectacles, la mise en place d'un schéma directeur pour les eaux pluviales, des interventions à la gendarmerie, au multiplexe aquatique, associées à l'accompagnement de la population à l'obtention d'aides dans le cadre de l'OPAH entraînent une progression des charges à caractère général en 2021 de 17,30%. Celle-ci tombe à moins de 2 % déduction faite des dépenses non récurrentes que sont les études (*passage en agglomération, projet de territoire, schéma directeur des eaux pluviales, la qualité de l'air, profils de vulnérabilité et qualité des eaux de pêche*), l'installation des modulaires au CTI ainsi que les interventions sur les bâtiments de la gendarmerie et le multiplexe aquatique.

Chapitre 012 – charges de personnel

L'émergence de nouvelles compétences liées à l'anticipation indispensable du passage en Communauté d'agglomération, PLUi, organisation de la mobilité, le doublement de l'enveloppe communautaire d'aide à l'habitat (accession, amélioration et rénovation énergétique), la mise en place de la Maison France Services et l'ouverture de la salle de spectacles impactent les charges de personnel, en hausse de 10 %.

Parmi ces dépenses une part importante (4,4 %) ne constitue qu'un report de charge d'une année sur l'autre du fait de postes non pourvus et dont l'ouverture avait été validée tout au long de l'année écoulée ou fortement subventionnées.

Les principales évolutions sont les suivantes :

Éléments impactant la masse salariale	Montant
Glissement vieillesse technicité	+ 72 105 €
Départs en retraite et fin de contrats	- 69 000 €
Renfort des services communs (marchés, RH, communication...)	+ 303 100 €
Salle de spectacles La Balise	+ 42 000 €
Transports et mobilités	+ 88 000 €
Habitat	+ 32 000 €
Maison France services	+ 73 000 €
Accueil de loisirs	+ 50 000 €
Assurance du personnel et actions sociales	+ 40 000 €
Total	+ 631 205 €

Chapitre 65 – autres charges de gestion

Ce chapitre est en baisse de 1,69 % par rapport à 2020. Cette baisse s'explique par l'inscription en 2020 d'aides accordées aux entreprises dans le cadre du plan de relance et qui seront versées en 2021 en section d'investissement (- 254 k€) et par celle programmée pour le budget annexe Ports (-164k€). Les autres postes de dépenses sont :

- La prise en charge des déficits des budgets annexes et du CIAS
- Les indemnités versées aux élus
- La participation au SDIS
- Les participations aux syndicats de marais
- Les subventions de fonctionnement versées aux associations.

Les participations qui évoluent en 2021 concernent celles versées au CIAS (+216 k€), à la SACEM pour la salle de spectacles (+22 k€), au SDIS (+21 k€), des crédits pour la formation obligatoire des élus (+32 k€) et la participation aux centres de loisirs associatifs (+33 k€).

En 2021 une nouvelle subvention sera versée, au groupement d'employeurs Mer et Vie (+30 k€) afin de soutenir les entreprises du bassin d'emplois par l'apport de temps partagé mais aussi pour permettre à de nouveaux demandeurs d'emplois de pouvoir bénéficier de cette offre nouvelle.

Chapitre 66 – charges financières

Le vieillissement des prêts entraîne une baisse des charges financières supportées par la Communauté de Communes de 7,20 %.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Ce chapitre reste stable en 2021.

Sont inscrits des crédits pour d'éventuelles annulations de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs.

Chapitre 68 – provisions

En 2020, un ajustement de la provision au titre du compte épargne temps avait été effectué.

Le niveau du compte épargne temps des agents n'étant pas encore connu, l'ajustement se fera courant de l'année 2021.

Chapitre 014 – atténuation de produits

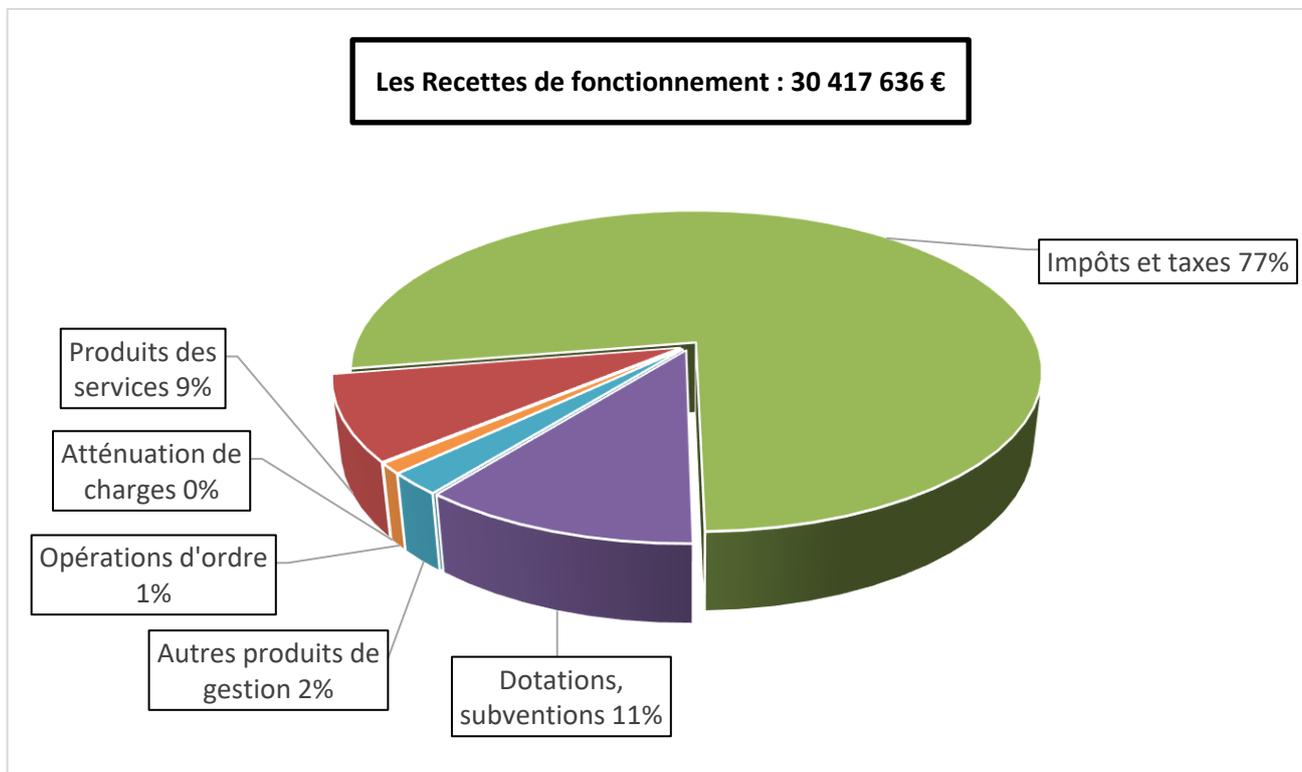
Ce chapitre regroupe 3 grandes lignes :

- L'Attribution de Compensation pour 3 980 000 € (-71 k€ : charges transférées « eaux pluviales urbaines »)
- Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) pour 7 670 690 €,
- La DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) pour 790 000 € : en diminution (-47 k€) afin de prendre de compte le reversement progressif de la fiscalité communautaire par les communes.

Une provision de 50 000 € pour dégrèvement de fiscalité a également été inscrite.

□ LES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement sont en progression de 1,25 % par rapport à l'exercice précédent.



Chapitre 70 – produits des services

Les produits des services connaissent une légère baisse de 0,50 % en 2021.

La baisse prévisible des entrées au multiplexe a pour effet de revoir à la baisse les crédits s'y rapportant (-190 k€), par ailleurs les refacturations aux budgets annexes progressent de 175 k€ (assainissement, zones d'activités économiques et CIAS).

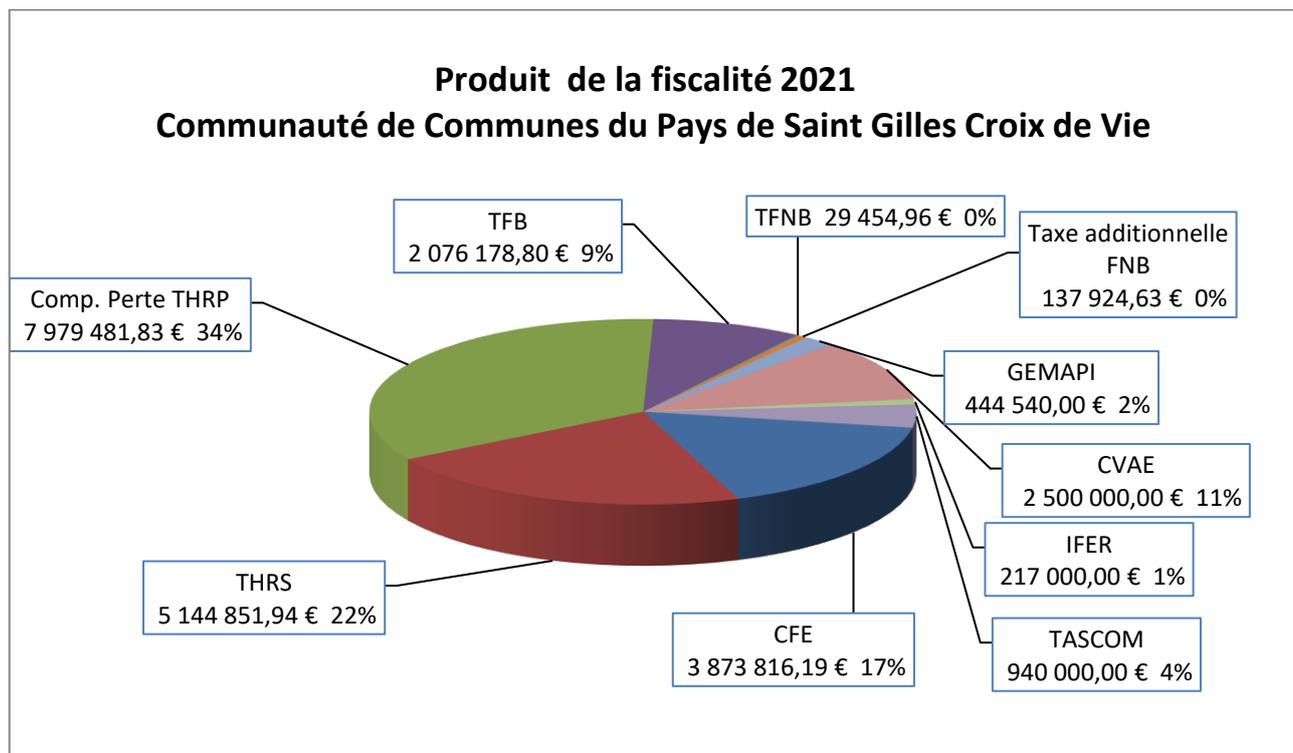
Chapitres 73 – produits fiscaux

En l'absence de la notification, par la Direction Départementale des Finances Publiques, des bases fiscales 2021, le projet de budget est établi avec une prévision des bases fiscales égales à celle de 2020 hormis la CFE, pour laquelle une progression de 1,6% a été appliquée et un report des montants de 2020 pour l'IFER, la TASCOM et la CVAE.

Avec la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Communauté de Communes percevra pour la première fois en 2021, une fraction de la TVA nationale au titre de la compensation de ce produit. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) sera toujours perçue par la Communauté de Communes mais avec un pouvoir sur son taux qu'à compter de 2023.

Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

Malgré des produits et bases stables le chapitre enregistre une progression de 691 000 €. Celle-ci s'explique par le transfert au sein de la fraction de TVA nationale, de la compensation pour les exonérations de taxe d'habitation, adoptées par l'Etat, et qui jusqu'en 2020 était versée au chapitre « 74 ».



Chapitre 74 – dotations et participations

Constitué à 75% de la dotation d'intercommunalité et des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de fiscalité qu'il décide, ce chapitre baisse d'environ 13% notamment par un transfert de la perception de nombreuses recettes vers d'autres chapitres.

Cette diminution s'explique principalement par le transfert au sein de la fiscalité de la compensation au titre de la taxe d'habitation évaluée à 712 000 €.

La participation du Département de la Vendée inscrite en 2020, au titre du plan de relance pour 127 000 €, a été transférée en investissement entraînant la baisse du chapitre de ce même montant.

La dotation d'intercommunalité, quant à elle, a été budgétisée avec une hausse plafonnée à 10% soit une progression de 83 000 €.

Les différentes aides perçues au titre de la mobilité, les eaux pluviales, la Maison France Services et la culture permettent de faire progresser le chapitre de 282 000 €.

Chapitres 75 – autres produits de gestion courante

Ce chapitre, qui enregistre la facturation des différents loyers issus du parc immobilier de la Communauté de Communes connaît une progression à imputer aux loyers facturés à l'Office de Tourisme Intercommunal pour le bureau de Saint Gilles Croix de Vie et à la location de salles à La Balise.

Chapitres 77 – Produits exceptionnels

Les travaux programmés au multiplexe aquatique le sont dans le cadre de la dommage-ouvrage et feront donc l'objet d'une indemnisation par l'assurance.

La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 21 839 039,82 € dont 19 282 639,82 € pour la réalisation de nouveaux équipements.

Des crédits pour les opérations pour le compte de tiers sont inscrits en dépenses et recettes à hauteur de 956 000€. Il s'agit de travaux ou commandes réalisés par la Communauté de Communes sur le domaine public maritime pour le compte l'Etat (défense contre la mer).

Le remboursement de la dette en capital enregistre le remboursement anticipé des prêts de financement des logements sociaux. En 2020, ces crédits avaient également été prévus, mais la vente ne s'était pas réalisée.

Opérations d'investissement	Budget 2021	%	Restes à réaliser
Equipements annexes du Lycée	5 248 000,00 €	34,29%	
Voirie communautaire	1 701 400,00 €	11,12%	837 214,00 €
développement de la fibre optique	1 374 150,00 €	8,98%	
Travaux de défense contre la mer	1 232 400,00 €	8,05%	57 131,00 €
soutien à la production de locatifs publics et à l'amélioration de l'habitat	1 203 000,00 €	7,86%	467 520,00 €
Eaux pluviales	1 168 840,00 €	7,64%	841 805,00 €
Sentiers cyclables	562 193,00 €	3,67%	886 116,00 €
bâtiment siège administratif (CP 2021)	500 000,00 €	3,27%	
Fonds de concours aux communes (plan de relance)	500 000,00 €	3,27%	
salle de spectacles	456 324,71 €	2,98%	353 364,11 €
Participation versée aux entreprises (plan de relance)	254 520,00 €	1,66%	
Extension et aménagement Centre Technique Intercommunal	152 500,00 €	1,00%	212 041,00 €
équipements vélo et territoires (stationnement, matériel) et aides aux particuliers	146 528,00 €	0,96%	
informatique	113 900,00 €	0,74%	91 555,00 €
équipements et aménagement multiplexe, salle de gymnastique et de judo	111 900,00 €	0,73%	12 680,00 €
camions pour espaces verts et brigade routière	95 000,00 €	0,62%	
mise en conformité clôture gendarmerie	71 580,00 €	0,47%	
travaux salon de coiffure Saint Maixent Sur Vie	60 000,00 €	0,39%	
Barrage et développement durable	31 620,00 €	0,21%	
aménagements multi accueils et centres de loisirs	57 970,00 €	0,38%	20 169,00 €
travaux crêperie-pizzeria Saint Révérend	50 000,00 €	0,33%	
Autres investissements	211 250,00 €	1,38%	199 969,00 €
Total des investissements	15 303 075,71 €	100,00%	3 979 564,11 €

Les dépenses d'investissements sont financées par :

- L'autofinancement à hauteur de 5 593 414,37 €,
- L'excédent d'investissement reporté pour 284 854,50 €
- Le FCTVA à hauteur de 2 515 948 €,
- Les subventions pour 5 044 118 €,
- La cession des logements sociaux et d'une parcelle pour 1 863 250 €,
- L'inscription d'un emprunt d'équilibre de 5 581 454,95 € à la date de ce jour.

Engagements pluriannuels envisagés

La gestion des engagements pluriannuels est assurée au moyen d'autorisations de programmes. A ce stade, les évolutions pressenties sont retracées dans le tableau ci-dessous :

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiements à fin 2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022
AP n°15 – Equipements annexes du Lycée	8 600 000,00 €	2 330 313,71 €	5 200 000,00 €	1 069 686,29 €
AP n°14 - Salle de spectacles	7 870 000,00 €	7 060 311,18 €	809 688,82 €	
N°16 - Extension siège administratif	1 500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL	17 970 000,00 €	9 390 624,89 €	6 509 688,82 €	2 069 686,29 €

Structure de la dette

L'encours de la dette se présente de la manière suivante :

♦ Budget Principal :

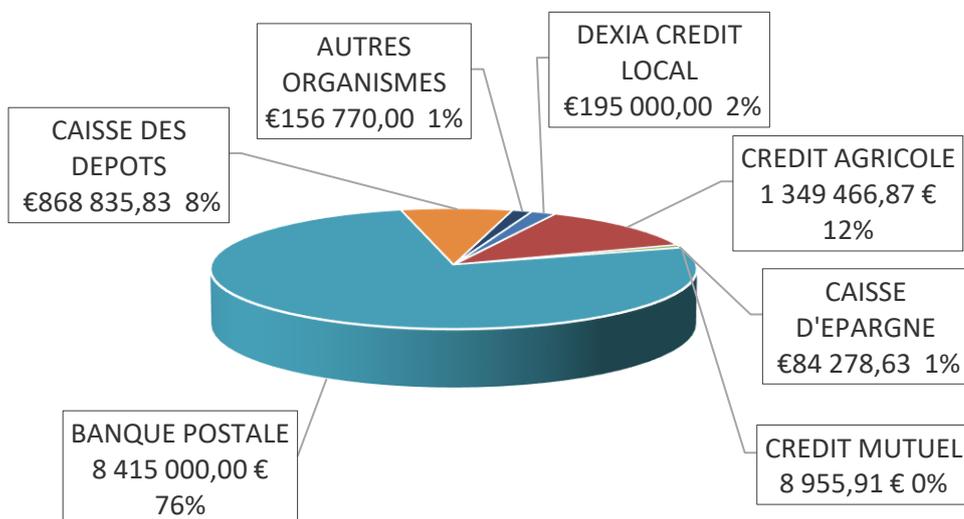
Budget	Capital restant dû au 01/01/2021	Taux Moyen	Durée résiduelle (années)	Nombre de prêts
Budget Principal	11 078 307,24 €	* 1,33 %	20,26 ans	16

♦ Budgets Annexes :

Budget	Capital restant dû au 01/01/2020	Taux Moyen	Durée résiduelle (années)	Nombre de prêts
Budget Assainissement Régie	4 113 877.93 €	1,91 %	8 ans	17
Budget Annexe Assainissement	1 675 802.36 €	3,38 %	18 ans	6
budget annexe PORTS	1 653 435.65 €	3,13 %	9 ans	9
Budget Annexe Ensemble immobilier Bégauillère	267 607.60 €	4,18 %	4 ans	1
Budget Annexe REOMI	240 000.00 €	0,71 %	6 ans	1
Budget Annexe Pépinière d'Entreprises	83 753.31 €	4,66 %	2 ans	1

Au 1^{er} janvier 2021, la dette du budget principal se décomposera de la manière suivante :

**Capital restant dû au 01/01/2021 (11 078 307,24 €)
par établissement bancaire**



DOB 2021 VUE D'ENSEMBLE

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES		BP 2021	BP+BS 2020	Variation BP 2021/ BP 2020	RECETTES		BP 2021	BP 2020	Variation BP 2021/ BP 2020
011	Charges générales	5 146 695,00 €	4 387 617,00 €	17,30%	002	Exc.de fonctionnement reporté		- €	
					013	Atténuation de charges	110 000,00 €	110 000,00 €	0,00%
012	Charges de personnel	6 943 600,00 €	6 312 395,00 €	10,00%	70	Produits des services	2 564 915,00 €	2 577 885,00 €	-0,50%
65	Autres charges de gestion	2 872 513,00 €	2 921 870,00 €	-1,69%	73	Impôts et taxes	23 343 249,00 €	22 652 500,00 €	3,05%
66	Charges financières	158 500,00 €	170 790,00 €	-7,20%	74	Dotations, subventions	3 312 122,00 €	3 798 199,00 €	-12,80%
67	Charges exceptionnelles	9 000,00 €	9 000,00 €	0,00%	75	Autres produits de gestion	657 750,00 €	596 383,00 €	10,29%
68	Provision		26 000,00 €	-100,00%	78	Reprises de provisions			
014	Reversement de fiscalité	12 490 690,00 €	12 615 427,00 €	-0,99%	77	Recettes exceptionnelles	119 600,00 €		
SOUS TOTAL Dépenses réelles		27 620 998,00 €	26 443 099,00 €	4,45%	SOUS TOTAL Recettes réelles		30 107 636,00 €	29 734 967,00 €	1,25%
023	Virt à la section d'invest.	46 638,00 €	971 868,00 €	-95,20%	042	Opérations d'ordre	310 000,00 €	280 000,00 €	10,71%
042	Opérations d'ordre	2 750 000,00 €	2 600 000,00 €	5,77%					
TOTAL		30 417 636,00 €	30 014 967,00 €	1,34%	TOTAL		30 417 636,00 €	30 014 967,00 €	1,34%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES		BP 2021	BP+BS 2020	Variation BP 2021/ BP 2020	RECETTES		BP 2021	BP+BS 2020	Variation BP 2021/ BP 2020
Opérations d'investissement					Autofinancement				
cl. 2	Dépenses d'équipement	15 303 075,71 €	15 040 876,54 €	2%	021	Excédent de fonctionnement	46 638,00 €	971 868,00 €	-95,20%
					1068	Reprise excédent fonctionnement	2 696 776,37 €	3 088 840,17 €	-12,69%
	Restes à Réaliser 31/12/20	3 979 564,11 €	3 962 933,00 €	0%	024	Cessions immobilières	1 863 250,00 €	2 531 190,00 €	
cl. 4	Travaux pour compte de tiers - Défense Contre la Mer	956 000,00 €	819 548,00 €	17%	040	Opérations d'ordre	2 750 000,00 €	2 600 000,00 €	5,77%
					041	Opérations d'ordre	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%
SOUS-TOTAL		20 238 639,82 €	19 823 357,54 €	2,09%	SOUS-TOTAL		7 456 664,37	9 291 898,17	-19,75%
Endettement					Recettes d'investissement				
16	Remboursement de la dette	1 185 400,00 €	1 221 965,00 €	-2,99%	10	FCTVA	1 598 976,00 €	1 539 010,00 €	3,90%
						Restes à Réaliser 31/12/20	3 607 693,00 €	3 635 502,00 €	-1%
					45	Travaux pour	956 000,00 €	819 548,00 €	16,65%
					204	régularisation écritures	- €	191 439,50 €	-100,00%
10	Dotations, fonds et réserves	5 000,00 €			13	Subventions	2 353 397,00 €	3 031 850,00 €	-22,38%
SOUS-TOTAL		1 190 400,00 €	1 221 965,00 €	-2,58%	SOUS-TOTAL		8 516 066,00 €	9 217 349,50 €	-7,61%
Opérations d'ordre					Besoin de financement				
040	Opérations d'ordre	310 000,00 €	280 000,00 €	10,71%	16	Emprunt nouveau	5 581 454,95 €	602 019,57 €	827,12%
041	Opérations d'ordre	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%					
SOUS-TOTAL		410 000,00 €	380 000,00 €	7,89%	SOUS-TOTAL		5 581 454,95 €	602 019,57 €	827,12%
Déficit antérieur					Excédent antérieur				
001	Déficit d'investissement report	- €	- €		001	Excédent d'investissement	284 854,50 €	2 314 055,30 €	-87,69%
SOUS-TOTAL		0,00 €	0,00 €		SOUS-TOTAL		284 854,50 €	2 314 055,30 €	-87,69%
TOTAL		21 839 039,82 €	21 425 322,54 €	1,93%	TOTAL		21 839 039,82 €	21 425 322,54 €	1,93%

Prospective et Programmation Pluriannuelle des Investissements

L'analyse prospective présentée ci-après a été établie avec le projet de budget 2021 et les projections suivantes :

↳ Dépenses de Fonctionnement :

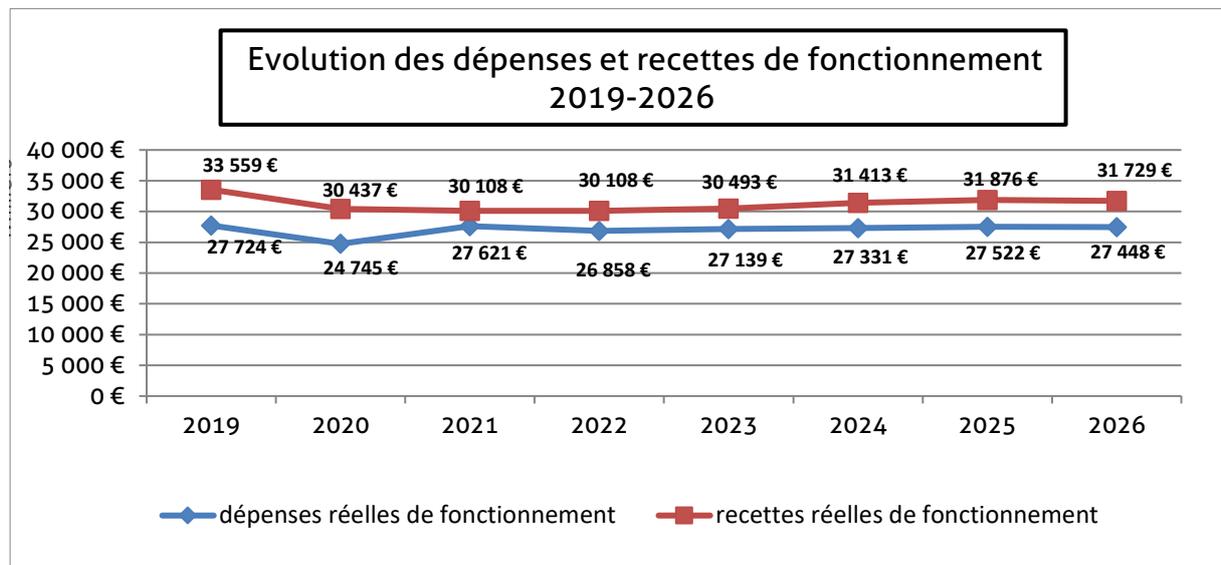
- Charges à caractère général : + 1,30 % en moyenne par an
- Charges de personnel : + 2 % par an
- Participation : à peine 1% en moyenne par an

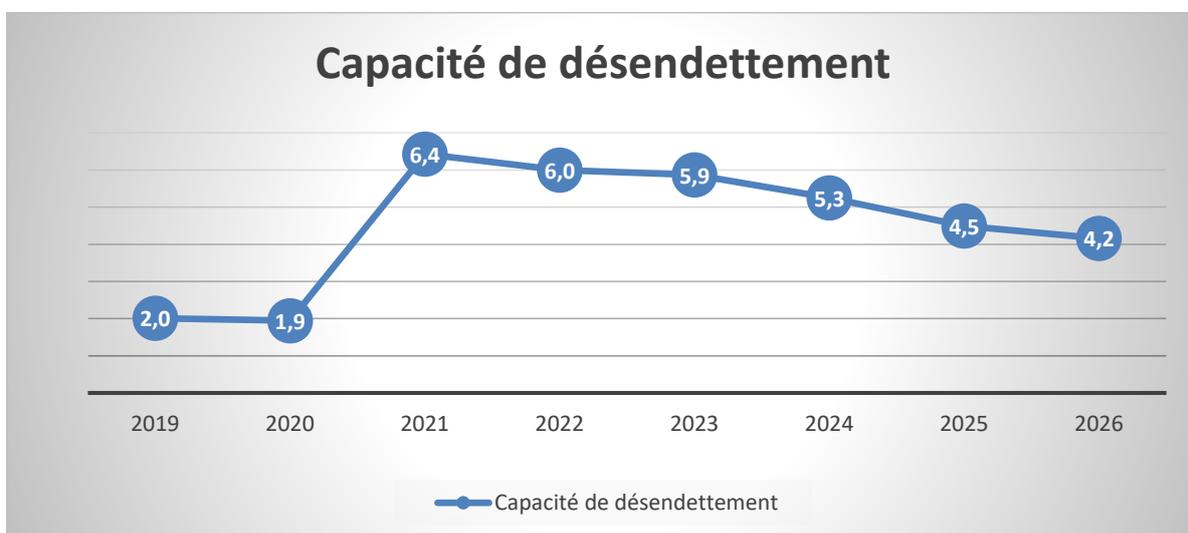
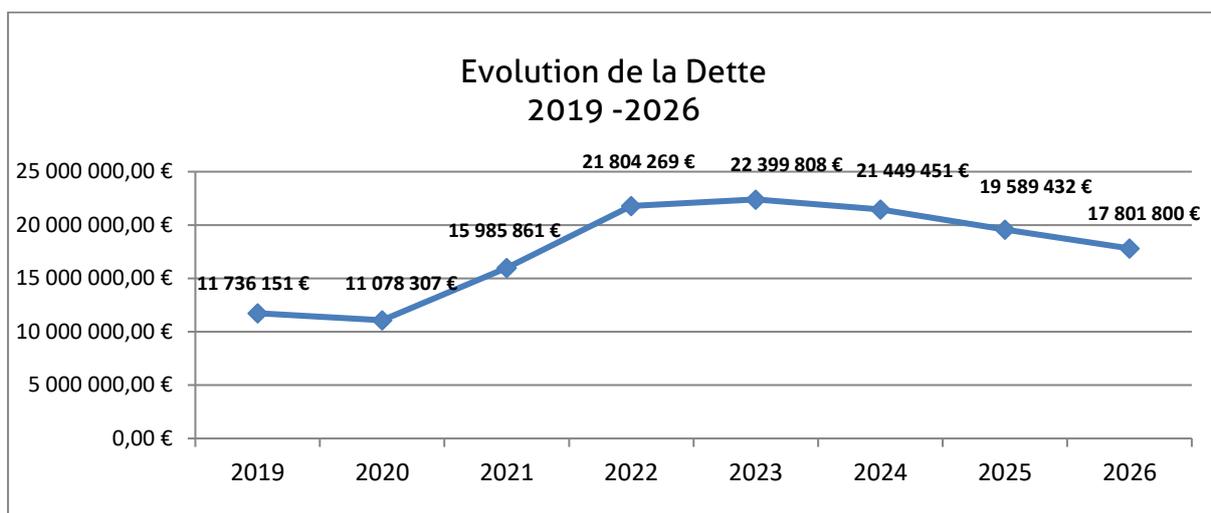
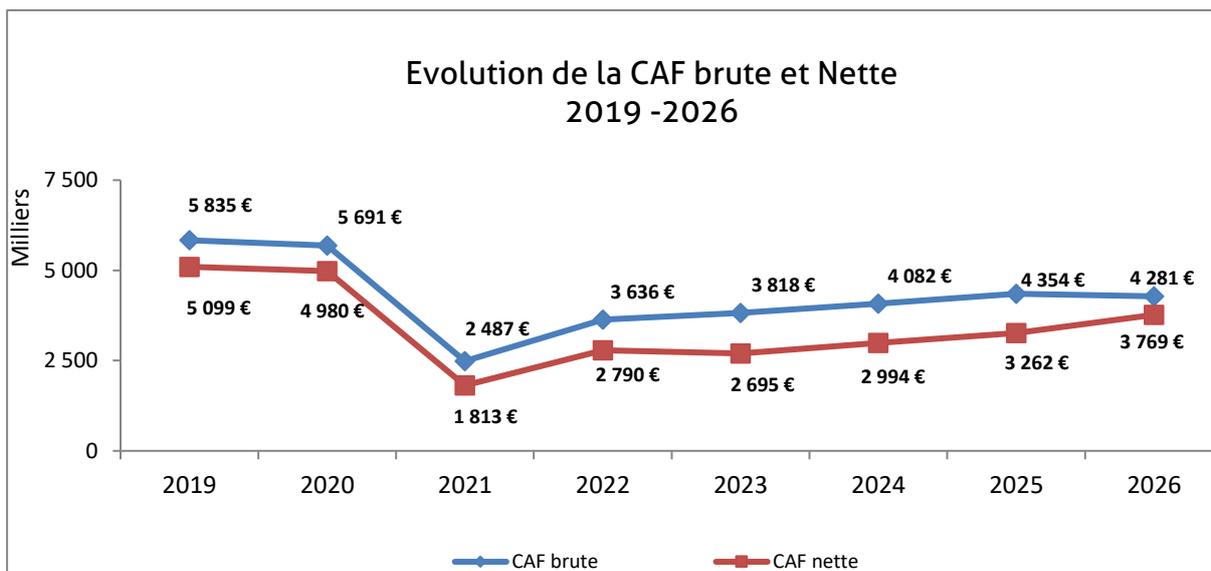
↳ Recettes de Fonctionnement :

- Produit des services : + 2 % par an
- Fiscalité : + 1,5 % par an
- Dotations et Participations : + 2 % par an
- Loyers : pas d'évolution

↳ Les principaux investissements programmés sur la période :

- Programme eaux pluviales : 10 600 000 €
- Equipements annexes au Lycée 6 317 000 € TTC
- Pistes cyclables : 4 820 000 € € TTC
- Très haut débit : 4 809 000 € TTC
- Programme OPAH et PTREH : 3 885 000 €
- Fonds de concours aux communes : 1 750 000 €
- Bâtiment administratif : 1 500 000 €





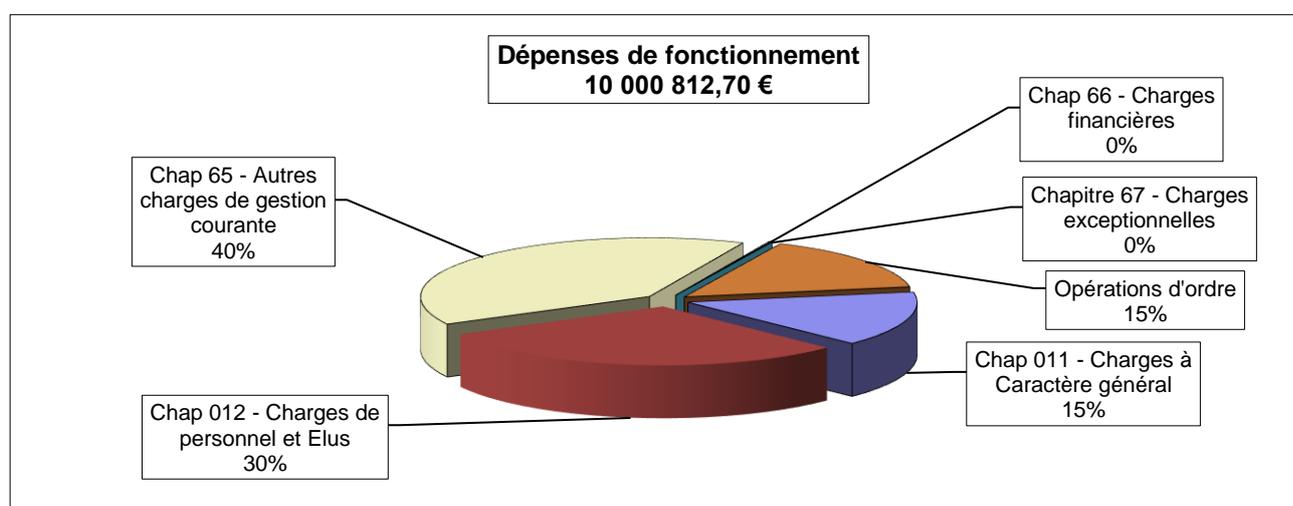
BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE « REOMI » Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

La gestion de la collecte des ordures ménagères est depuis le 1^{er} janvier 2018 financée par la redevance incitative impliquant l'individualisation des écritures comptables en un budget annexe M4, disposant de l'autonomie financière. Il s'équilibre à ce stade en section de fonctionnement à 10 000 812,70 € et en section d'investissement à 7 122 590,70 €.

□ LES DEPENSES

La section de fonctionnement



Chapitre 011 – charges à caractère général (+ 5,16 %)

Les charges à caractère général du budget sont affectées à 80 % pour la flotte de véhicules de collecte (carburant et entretien), la communication, l'achat de badges d'accès aux déchèteries et le remboursement des frais de siège. On retrouve également à ce chapitre, les consommations de fluides, les assurances et les consommations téléphoniques et d'affranchissement.

Les charges supplémentaires liées à la crise sanitaire (nettoyage des locaux, masques, gel...) expliquent la progression du chapitre.

Chapitre 012 – charges de personnel (+ 0,29 %)

Les charges de personnel sont composées du personnel affecté à la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, au suivi administratif de la redevance et d'une quote-part du personnel commun à tous les services (ressources humaines, finances, marchés publics, direction générale).

Le remplacement des départs en retraite par des agents ayant moins d'ancienneté ainsi qu'une baisse des crédits affectés aux remplacements, permettent de stabiliser le chapitre des charges de personnel.

Le service collecte et traitement des ordures ménagères est composé d'un peu plus de 60 agents.

Chapitre 65 – autres charges de gestion (+ 6,97 %)

Les crédits inscrits à ce chapitre sont majoritairement constitués de la participation versée au Syndicat Mixte TRIVALIS pour le traitement des ordures ménagères représentant un montant de 3 867 888 € pour 2021, en progression de 266 k€. Des crédits pour d'éventuelles créances irrécouvrables sont également inscrits à ce chapitre ainsi qu'une quote-part de l'indemnité des élus.

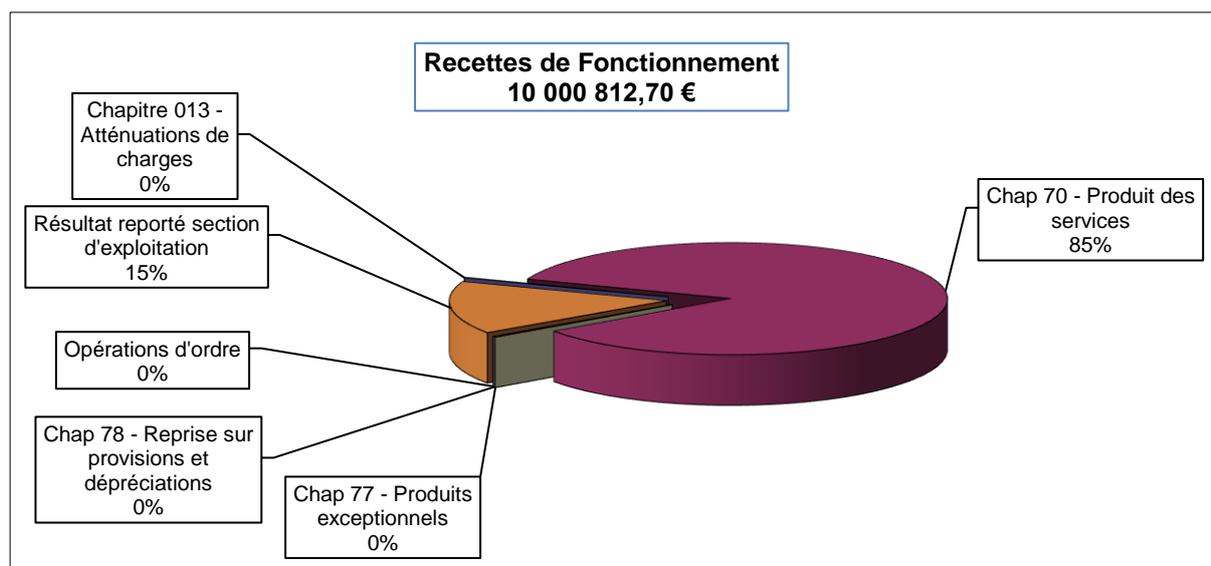
Chapitre 66 – charges financières (+71,43 %)

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts du prêt de 400 000€ contracté en 2016 pour le financement du matériel de collecte. Une provision pour un recours éventuel à la ligne de trésorerie explique l'évolution du chapitre en 2021.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles (- 66,67 %)

Sont inscrits à ce chapitre les crédits pour la prise en charge d'éventuels dégrèvements sur la redevance des exercices précédents, en baisse de 20 k€.

□ LES RECETTES



Chapitre 70 – produits des services (+ 0,14 %)

Les produits des services, équivalents à ceux de 2020, enregistrent la facturation de la redevance à hauteur de 8 447 000 € et la vente de composteurs pour 3 000 €.

Chapitres 75 – autres produits de gestion (- 100%)

Apparaissait à ce chapitre en 2020, la participation versée par le Syndicat Mixte TRIVALIS pour le transfert de bennes. Cette prestation s'est arrêtée.

Chapitre 77 – produits exceptionnels

Les produits exceptionnels enregistrent la vente des bacs.

Chapitre 78 – reprise sur provisions (-33,33%)

En 2019, une provision pour créances douteuses a été constituée. Les créances irrécouvrables comptabilisées en 2021 feront donc l'objet d'une diminution de la provision à hauteur, permettant la neutralisation de la charge.

La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 7 122 590,70 € dont 7 079 590,70 € pour l'acquisition de matériels de collecte et la réalisation de nouveaux aménagements dans les déchèteries.

Le remboursement de la dette en capital correspond au remboursement du prêt de 400 000 € contracté en 2016 pour le financement du matériel de collecte.

Les dépenses d'investissements sont financées par :

- L'autofinancement à hauteur de 1 527 574,70 €,
- Le résultat d'investissement reporté à fin 2020 : 4 047 369,01 €,
- Le FCTVA à hauteur de 891 646,99 €,
- La subvention pour l'acquisition de camions bennes à hydrogène : 653 000 €.

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2021 est composé d'un prêt contracté en 2016 pour un montant de 400 000 €, sur 10 ans et au taux fixe de 0,71 %, et dont le capital restant dû s'élève à 240 000 €.

Opérations d'investissement	Budget 2021	%	Restes à réaliser 31/12/2020
Reconstruction de la déchèterie de Saint Hilaire de Riez	2 000 000,00 €	31,10%	
2 bennes à ordures ménagères hydrogène	1 920 000,00 €	29,85%	
provision pour futurs investissements	1 750 114,70 €	27,21%	
bacs roulants (90 000€) et PAV aériens (57 600€ soit 30 colonnes), PAV enterrés (248 000€ soit 8 projets) et réaménagement caisson en porte engin (6 000€)	401 600,00 €	6,24%	205 710,00 €
Aménagements à la déchèterie de Brétignolles Sur Mer	275 000,00 €	4,28%	
Aménagement zone de broyage à Dolbeau (Coëx)	40 000,00 €	0,62%	
Véhicule électrique	30 000,00 €	0,47%	
Matériel embarqué pour camion	15 000,00 €	0,23%	
- camion		0,00%	294 623,00 €
- télescopique		0,00%	112 934,00 €
- Installation bornes aux déchèteries		0,00%	34 609,00 €
Total des investissements	6 431 714,70 €	100,00%	647 876,00 €

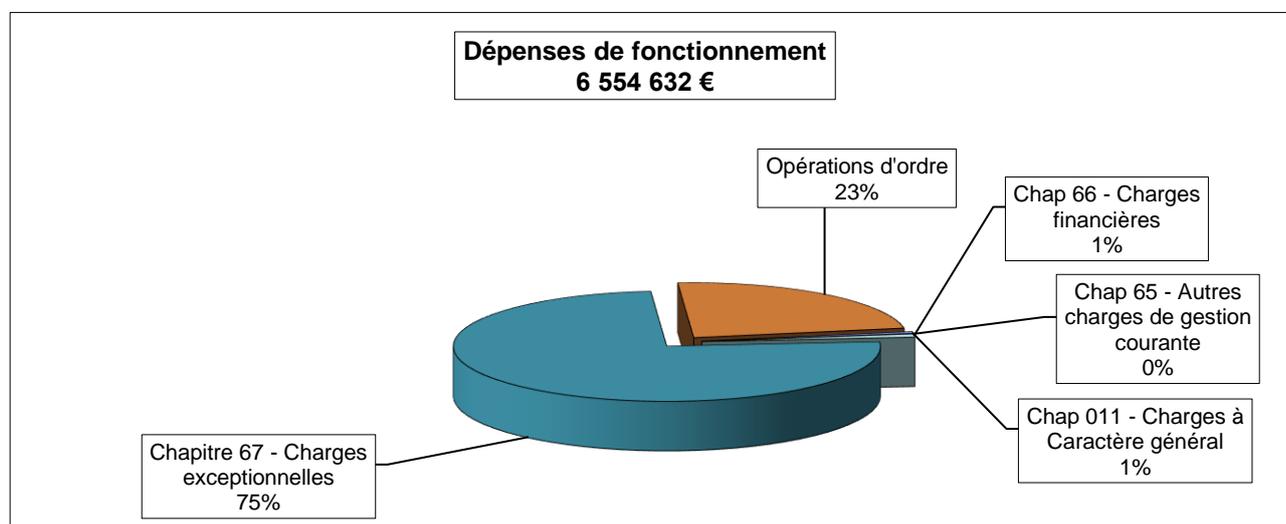
La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière d'assainissement.

A cet effet, deux budgets existent pour l'exécution de cette compétence, l'un nommé « Assainissement » regroupant les assainissements gérés en DSP (Délégation de Service Public) et l'autre nommé « Assainissement régie » pour les assainissements gérés en régie ou à travers des contrats de prestations de services.

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le budget du service pour l'année 2021 s'équilibre en section de fonctionnement à 6 554 632 € et en section d'investissement à 3 448 107 €.

La Section de Fonctionnement



□ LES DEPENSES

Chapitre 011 – charges à caractère général (- 85,72 %)

Les charges à caractère général du budget sont composées des charges liées à l'entretien des réseaux, aux postes de relevage et aux différentes études (zonage, RPQS).

Le transfert au budget annexe Assainissement Régie, de la gestion de l'assainissement des communes de Givrand, de Saint Révérend ainsi que du Golf, explique la baisse des dépenses sur ce chapitre.

Chapitre 65 – autres charges de gestion

Les crédits inscrits à ce chapitre passent de 20 167 € à 10 000 € en 2021. Des provisions pour créances irrécouvrables sont inscrites à ce chapitre.

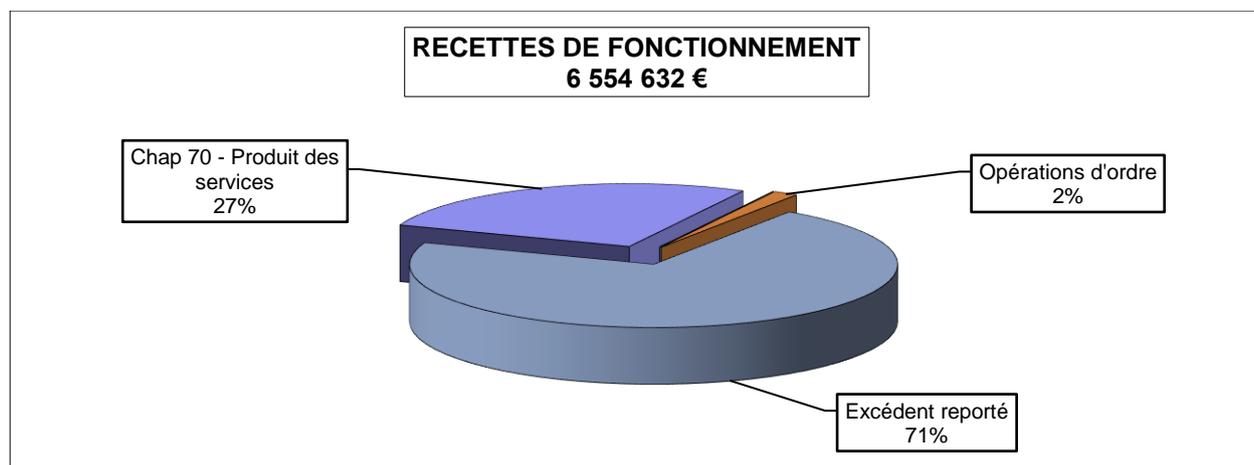
Chapitre 66 – charges financières (- 6,19 %)

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des prêts transférés par les communes. Le vieillissement des prêts entraîne une baisse du chapitre.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Des crédits pour d'éventuelles annulations de recettes émises sur les exercices antérieurs pour 10 000 €, apparaissent à ce chapitre ainsi qu'une subvention exceptionnelle vers le budget annexe Assainissement Régie en vue de participer au financement de la nouvelle station d'épuration à Givrand pour un montant de 4 910 818 €.

□ LES RECETTES



Chapitre 70 – produits des services

Les produits des services enregistrent :

- la facturation de la redevance pour raccordement au réseau : 243 000 €,
- la facturation de la redevance d'assainissement : 1 538 630 €.

Les tarifs de la redevance pour les communes enregistrées sur ce budget s'établissent ainsi :

Commune	abonnés	prix au m3		m3 distribués	Abonnement		
		part CDC	Part délégataire		Part CDC	Part délégataire	TOTAL
BREM/ BRETIGNOLLES	10 138	0,388€, >40 <200 m ³ = 0,6480€ et >200 m ³ =0,9080€	0,5005 €	569 276	36,18 €	23,64 €	59,82 €
COËX	1 448	0,1017€ et >40 m ³ 1,2641€	0,6030 €	113 073	68,00 €	21,28 €	89,28 €
COMMEQUIERS	1 348	0,132€ et >40 m ³ 0,802€	0,6760 €	95 380	24,30 €	21,26 €	45,56 €
LE FENOILLER	2 676	1,851 €	0,3390 €	200 323	6,18 €	15,94 €	22,12 €
NOTRE DAME DE RIEZ	779	0,845 €	0,3994 €	88 850	48,00 €	23,25 €	71,25 €
TOTAL	16 389			1 066 902			

La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 3 448 107 € dont 3 230 522 € de dépenses d'équipement.

Le remboursement de la dette en capital correspond au remboursement des prêts transférés par les communes pour 109 850 €.

Les dépenses d'investissements ainsi que le remboursement de la dette sont financées par :

- L'autofinancement à hauteur de 1 427 389 €,
- Le résultat d'investissement reporté à fin 2020 : 1 415 916,80 €
- Le FCTVA à hauteur de 497 066,20 €.

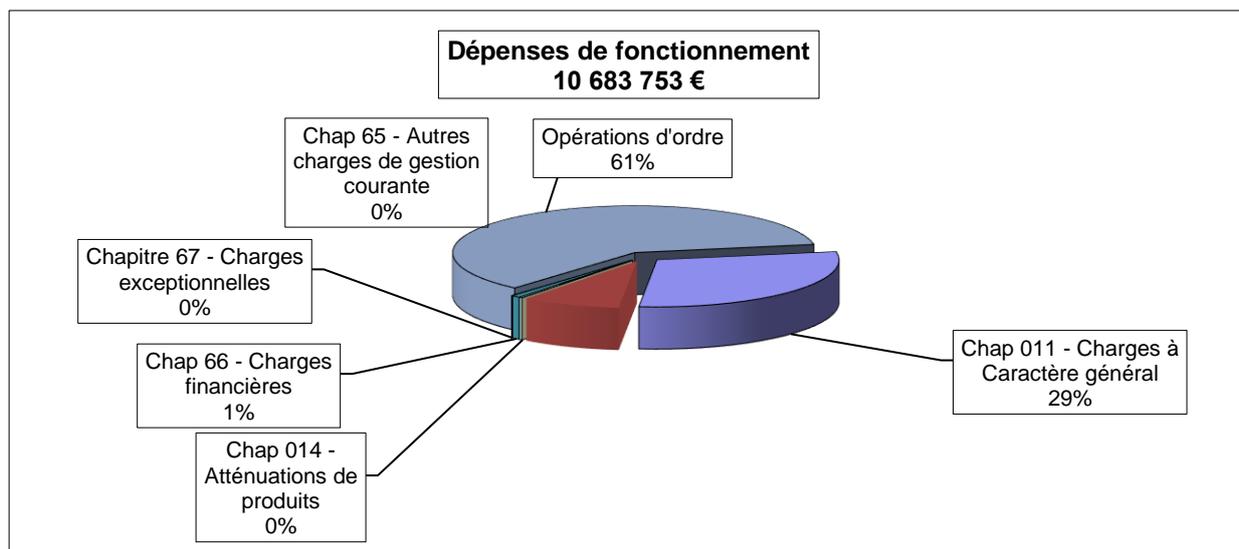
Les dépenses d'équipement :

Opérations d'investissement	Budget 2021	%
Le Fenouiller - Travaux EU diverses rues, création réseaux avant transfert réseau nouvelle station	726 000,00 €	24,58%
Brétignolles - Réhabilitation PR la Parée, Réhabilitation/Création réseaux, Couverture aire à boues STEP du Brandeau, Fiabilisation traitement H2S	406 070,00 €	13,75%
COMMEQUIERS - ITV diagnostic réseau + extension EU rue des Violettes	264 000,00 €	8,94%
Coëx - Imp des Coquelicots : Extension réseau EU et étude mise en séparatif réseau EU bourg	124 000,00 €	4,20%
Notre Dame de Riez - Travaux EU rue des Combes et rue des Violettes - Création réseaux	50 000,00 €	1,69%
Brem - ITV diagnostic réseau	6 000,00 €	0,20%
Immobilisation en cours - provision pour investissements futurs	1 377 229,00 €	46,63%
Total des investissements	2 953 299,00 €	100,00%
Restes à réaliser au 31/12/2020	277 223,00 €	
Total des investissements	3 230 522,00 €	

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT REGIE »

Le budget du service pour l'année 2021 s'équilibre en section de fonctionnement à 10 683 753 € et en section d'investissement à 37 128 403 €.

La Section de Fonctionnement



□ LES DEPENSES

Chapitre 011 – charges à caractère général (+35,97 %)

Les charges à caractère général du budget sont composées à 91 % de la rémunération des délégataires et du remboursement des frais de gestion de la station des 60 bornes et comprennent également les crédits nécessaires au paiement :

- des consommations électriques des postes de refoulement,
- des fournitures de petit équipement,
- de l'entretien des bâtiments et réseaux,
- les autres dépenses (insertion, études, téléphonie, carburant...).

Le transfert des communes de Givrand et Saint Révérend ainsi que du Golf explique la progression du chapitre.

Chapitre 012 – charges de personnel (+ 17,59 %)

Les charges de personnel sont composées du personnel affecté au service assainissement soit 13 agents auxquels vient s'ajouter une quote-part du personnel administratif et technique mis à disposition (Ressources Humaines, Finances, Marchés publics, Direction Générale, Ingénierie).

Le recrutement de 3 nouveaux agents en 2021, explique la progression du chapitre.

Chapitre 65 – autres charges de gestion

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent à une quote-part des indemnités d'élus et une provision pour créances irrécouvrables.

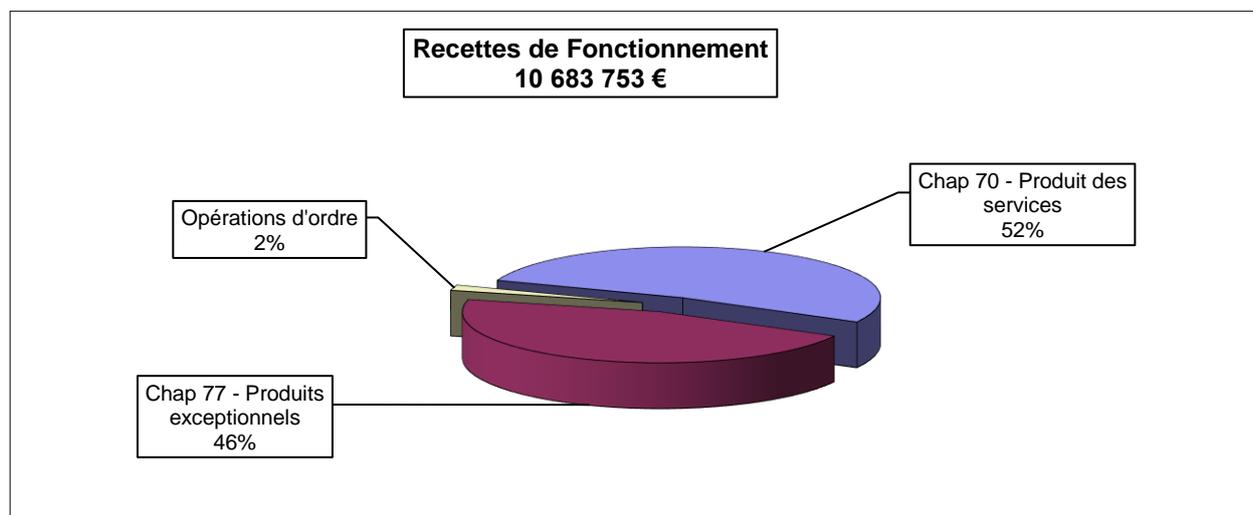
Chapitre 66 – charges financières (- 16,32 %)

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des prêts transférés par les communes. Le vieillissement des prêts explique la baisse de ce chapitre.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Comme son nom l'indique, ce chapitre enregistre des écritures difficilement prévisibles. Sont inscrits au budget des crédits pour d'éventuelles annulations de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs.

□ LES RECETTES



Chapitre 70 – produits des services

Les produits des services enregistrent :

- la facturation de la redevance pour raccordement au réseau : 504 000 €,
- la facturation de la redevance d'assainissement : 5 087 270 €.

Chapitre 77 – recettes exceptionnelles

Ce chapitre enregistre la subvention versée par le budget annexe ASSAINISSEMENT pour le financement de la nouvelle station d'épuration à hauteur de 4 910 818 €.

Les tarifs de la redevance pour les communes enregistrées sur ce budget s'établissent ainsi :

Commune	abonnés	prix au m3	m3 distribués	Abonnement
AIGUILLON SUR VIE	994	1,50 €	64 265	53,20 €
LA CHAIZE GIRAUD	674	1,22€ et >40 m3 1,94€	45 293	71,40 €
GIVRAND	1 119	0,50€ et >40 m3 1,73€	163 428	50,35 €
LANDEVIEILLE	818	0,51€ et >40 m3 1,19€	86 669	41,82 €
ST GILLES CROIX DE VIE	10 072	1,456 €	802 869	66,74 €
ST HILAIRE DE RIEZ	16 836	0,40€ et >40 m3 1,35€	912 716	90,00 €
ST MAIXENT SUR VIE	415	0,20€ et >40 m3 1,35€	35 357	70,00 €
ST REVEREND	611	2,08 €	46 784	41,94 €
GOLF	277	1,40 €	16 113	60,00 €
TOTAL	31 816		2 173 494	

La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 37 128 403 € dont 35 860 888 € de dépenses d'équipement.

Le remboursement de la dette en capital correspond au remboursement des prêts transférés par les communes pour un montant de 585 850 €.

Les dépenses d'investissements sont financées par :

- L'autofinancement à hauteur de 6 312 588 €,
- Le résultat d'investissement reporté à fin 2020 pour 5 924 375,26 €,
- L'affectation du résultat de fonctionnement à fin 2020 pour 1 396 249,50 €,
- Le FCTVA à hauteur de 6 170 071,24 €,
- Les subventions de l'Agence de l'Eau pour 8 752 604 €,
- Un emprunt pour 7 890 850 €.

Les dépenses d'équipement :

Opérations d'investissement	Budget 2021	%
Opération 100 - Crédits de paiements 2021 : Construction nouvelle station	27 482 320,00 €	78,51%
Saint Gilles Croix de Vie - Chemisage collecteur RD38B, redimensionnement PR Roche Bonneau, travaux réseaux diverses rues	2 479 260,00 €	7,08%
Travaux EU av de la Pelle à Porteau, Extension réseau EU suite à découpage en zone urbanisée du zonage collectif, mise en conformité de l'auto surveillance, travaux suite diagnostics	2 029 200,00 €	5,80%
Saint Hilaire de Riez - Divers travaux suite diagnostic, réhabilitation/remplacement/création réseaux	1 230 400,00 €	3,51%
Saint Révérend - Extension EU, extension STEP la Maubretière d'en bas de 225 à 900 EH, ITV diag. avant travaux	1 048 200,00 €	2,99%
Givrand - Réhabilitation création EU, ITV diag avant travaux, étude raccordement ZA soleil levant et Vendéopôle sur future station	378 000,00 €	1,08%
l'Aiguillon/Vie - Mise en séparatif bourg, nouvelle station 3000EH+transfert	138 000,00 €	0,39%
Etudes - Diagnostic EU La Chaize Giraud, Commequiers, Saint Maixent, Saint Révérend, Golf des Fontenelles	120 000,00 €	0,34%
Landevieille - Travaux EU rue des Sables	60 000,00 €	0,17%
Véhicule : petit fourgon pour compléter ou remplacer un des fourgons	25 000,00 €	0,07%
Logiciel pour DICT et travaux assainissement	6 750,00 €	0,02%
Saint Maixent - Réhabilitation réseaux	6 000,00 €	0,02%
Matériel de Bureau et informatique	2 500,00 €	0,01%
Total des investissements	35 005 630,00 €	100,00%
Restes à réaliser au 31/12/2020	855 258,00 €	
Total des investissements	35 860 888,00 €	

La construction de la nouvelle station d'épuration au lieu-dit « Tous Vents » à Givrand fait l'objet d'une autorisation de programme dont la répartition des crédits de paiement est la suivante :

Autorisation de Programme	Montant opération	crédits de paiement à fin 2020	crédits de paiement 2021	crédit de paiement 2022
N°1 - Station épuration Givrand	38 926 080,00 €	2 535 393,16 €	27 482 320,00 €	8 908 366,84 €
TOTAL	38 926 080,00 €	2 535 393,16 €	27 482 320,00 €	8 908 366,84 €

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Le budget primitif 2021 ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES s'équilibre en section de fonctionnement à 1 713 930 € et en section d'investissement à 3 119 232,93 €.

Les inscriptions budgétaires en dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Acquisitions foncières sur Commequiers pour 100 000 € et Brétignolles sur Mer pour 260 000 €
- Des études pour 33 500 € (Aiguillon sur Vie, Brem sur Mer, St Gilles Croix de Vie et Commequiers)
- Des extensions et achèvement de zones : 1 133 500 €
 - ↳ Saint Révérend « la Maubretière » : 575 000 €
 - ↳ Coëx « Extension est Odyssée » : 215 000 €
 - ↳ Le Fenouiller « La Fraignaie » : 145 000 €
 - ↳ La Chaize « la Croisée Mairand » : 103 700 €
 - ↳ Saint Hilaire « face entreprise OLMYX » : 67 300 €
 - ↳ Saint Maixent « Le Fief du Moulin » : 27 500 €
- Des frais divers (entretien et taxes foncières) : 25 950 €
- Des frais de personnel (service développement économique) : 67 500 €

La section d'investissement s'élevant à 3 119 232,93 € reprend le stock de terrains issu des programmations 2021 : 1 620 450 € augmentée de ceux constitués au 31/12/2020 pour 1 498 772,93€, le tout financé par un l'inscription d'un prêt à hauteur de 3 119 232,93 €.

BUDGET ANNEXE ENSEMBLE IMMOBILIER BEGAUDIERE

Le budget primitif 2021 ENSEMBLE IMMOBILIER BEGAUDIERE s'équilibre en section de fonctionnement à 225 171 € et en section d'investissement à 210 742,66 €.

Dans ce budget sont retracées les opérations se rapportant au bâtiment hébergeant la société NV EQUIPMENT installée à Saint Gilles Croix de Vie.

Des dépenses constituées de :

- Charges réelles (Taxe foncière et petit équipement et charges financières) pour 27 210 €
- De l'autofinancement (amortissements et virement) pour 197 961 €

Des recettes constituées de :

- La facturation à NV EQUIPMENT (loyer et taxe foncière) pour 96 945 €
- La participation versée par le budget principal pour 123 226 €
- L'amortissement des subventions pour 5 000€

Une section d'investissement s'élevant à 210 742,66 € constituée en dépenses, du remboursement du capital du prêt pour 71 003,95 € et du report du déficit d'investissement pour 134 738,71 €.

Les recettes, quant à elles, sont constituées de l'autofinancement (virement et amortissements) pour 192 961 € et de l'affectation de l'excédent de fonctionnement à fin 2020 de 12 781,66 €.

Le déficit cumulé à fin 2020 de 121 957,05 € est constitué de loyers trop faibles au regard des dépenses supportées (entretien et prêt) depuis 2009 pour 82 k€ et aux travaux d'aménagement réalisés en 2014 pour 39 k€.

BUDGET ANNEXE PEPINIÈRE D'ENTREPRISES

Le budget primitif 2021 PEPINIÈRES D'ENTREPRISES s'équilibre en section de fonctionnement à 109 912 € et en section d'investissement à 1 262 763,61 €.

La section de fonctionnement enregistre les charges liées à la gestion du bâtiment situé à Brétignolles sur Mer, financée par les loyers versés par les entreprises accueillies.

Des dépenses constituées de :

- Charges réelles à hauteur de 12 000 € (fluides, entretien, taxe foncière et petit équipement et charges financières)
- Du déficit d fonctionnement reporté pour 36 648,39 €
- De l'autofinancement (amortissements et virement) pour 61 263,61 €

Des recettes constituées de :

- La facturation aux locataires (loyer et charges locatives) pour 33 310 €
- La participation versée par le budget principal pour 71 327 €
- L'amortissement des subventions pour 5 275€

La construction d'une nouvelle pépinière d'entreprises sur le Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est programmée en 2021. Les crédits inscrits en section d'investissement se décomposent donc ainsi :

- Pépinière d'entreprises au Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : 1 200 000 €
- Remboursement du capital du prêt : 28 200,25 €,
- Report du déficit d'investissement : 29 288,36€.

Les recettes de la section se décomposent :

- De l'autofinancement (virement et amortissements) : 55 988,61 €
- D'une subvention LEADER pour la construction de la pépinière pour 75 000 €
- D'un prêt de 1 126 500 €.

Le déficit au 31/12/2020 de 65 936,75 €, provient d'une sous-occupation de 2008 à 2015

BUDGET ANNEXE SPANC

Le budget primitif 2021 SPANC s'équilibre en section de fonctionnement à 180 623,75 €.

Le budget SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) enregistre en dépenses les factures de contrôles et d'études de filières et des frais de personnel refacturés par le budget principal.

En 2021, se poursuit la politique d'aides aux particuliers pour la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif, estimée à 50 000 €.

En recettes, sont enregistrées les redevances payées par les usagers, la refacturation des études de filières et la participation versée par l'Agence de l'Eau.

BUDGET ANNEXE PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Le budget primitif 2021 PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'équilibre en section de fonctionnement à 469 700 € et en dépenses d'investissement à 6 841 663,48 €.

Ce budget annexe retrace les écritures liées à la gestion du port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie et à la réalisation de celui de Brétignolles sur Mer.

La section de fonctionnement baisse de 166 550 € et se décompose ainsi :

- Des charges à caractère général en baisse de 23 k€ (honoraires). On retrouve à ce chapitre la taxe foncière du port de St Gilles Croix de Vie qui représente 70% et des provisions pour honoraires.
- Des charges financières en baisse de 156 050 €, pour lesquelles en 2020 avait été provisionné pour 162 000 € le déblocage du prêt pour les travaux du port de Brétignolles sur Mer.

Les recettes sont constituées de la redevance d'exploitation de la SEMVIE qui reste stable à 420 000€.

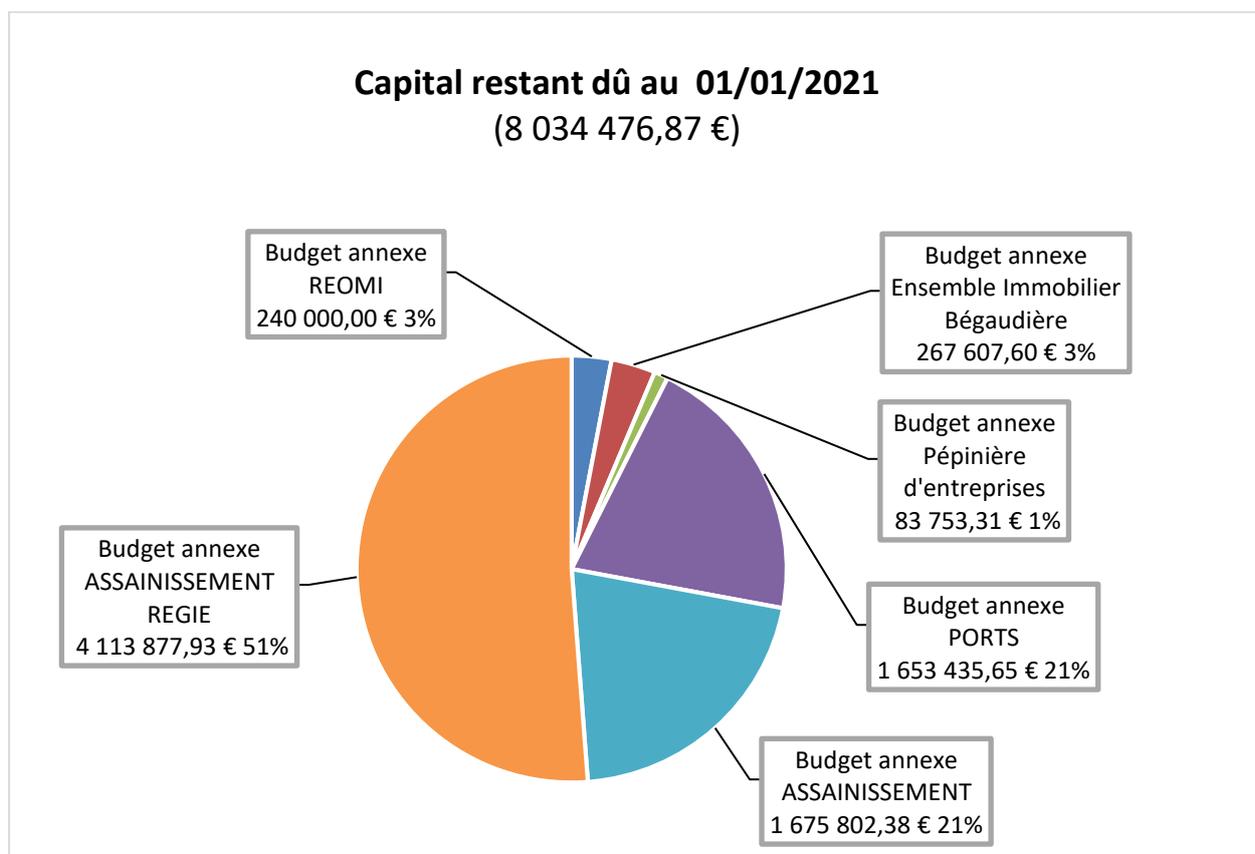
Les dépenses d'équipement inscrite pour un montant de 5 400 000 €, se répartissent pour 1 500 000 € pour le port de St Gilles Croix de Vie et 3 900 000 € pour le port de Brétignolles sur Mer auxquelles s'ajoutent, et le remboursement de la dette 277 500 €, et le déficit d'investissement reporté pour 1 132 763,48 €, le tout financé par :

- L'autofinancement : amortissement et virement de la section de fonctionnement : 281 000 €
- L'affectation du résultat de fonctionnement à fin 2020 pour 136 019,28 €
- Emprunt à réaliser pour 6 393 244,20 €

Dans le cadre du projet de port de plaisance de Brétignolles sur Mer, une autorisation de programme a été créée et les évolutions pressenties sont retracées dans le tableau ci-dessous :

AP	Montant opération	crédits de paiement à fin 2020	crédits de paiement 2021	crédit de paiement 2022	crédit de paiement 2023
N°1 - Port de Brétignolles Sur Mer	43 000 000,00 €	1 769 166,36 €	3 900 000,00 €	27 000 000,00 €	10 330 833,64 €
TOTAL	43 000 000,00 €	1 769 166,36 €	3 900 000,00 €	27 000 000,00 €	10 330 833,64 €

Structure de la dette des Budgets Annexes



Consolidation des Budgets 2021

Consolidation des budgets - BP 2021	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Budget principal	21 839 039,82 €	30 417 636,00 €
Budget annexe Assainissement Régie	37 128 403,00 €	10 683 753,00 €
Budget annexe REOMI	7 122 590,70 €	10 000 812,70 €
Budget Annexe Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	6 841 663,48 €	469 700,00 €
Budget annexe Assainissement	3 448 107,00 €	6 554 632,00 €
Budget annexe Zones d'Activités Economiques	3 119 232,93 €	1 713 930,00 €
Budget annexe Pépinière d'Entreprises	1 262 763,61 €	109 912,00 €
Budget annexe Ensemble Immobilier Bégaudière	210 742,66 €	225 171,00 €
Budget annexe SPANC		180 623,75 €
TOTAL	80 972 543,20 €	60 356 170,45 €

Présentation de la structure

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre. Il compte une population de plus de 49 789 habitants et regroupe 14 communes.

Les compétences assurées par l'établissement sont fixées par arrêté préfectoral. Les statuts à jour résultent d'un arrêté préfectoral du 12 mars 2019.

Une présentation complète de la structure et de son activité est consultable dans le rapport d'activités 2019 de l'établissement qui peut être téléchargé sur le site internet de la Communauté de Communes (<https://www.payssaintgilles.fr/rapport-dactivites/>)

Evolution des effectifs

L'évolution des effectifs est la conséquence des décisions prises en matière de compétences.

Le passage programmé en Communauté d'agglomération (PLUI et organisation de la mobilité), le doublement de l'enveloppe communautaire d'aide à l'habitat, la mise en place de la Maison France Services et l'exploitation de la salle de spectacles « La Balise », constituent les principales évolutions du personnel sur l'exercice 2021.

L'effectif de la Communauté de Communes s'établit à 215 agents permanents dont 114 femmes et 101 hommes.

Avantages en nature et temps de travail

Les avantages en nature accordés au personnel sont les suivants :

- Participation de la collectivité au contrat groupe prévoyance : aide mensuelle de 13 € pour un temps complet ;
- Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents pour le risque santé (contrats labellisés) : jusqu'à 15 € par mois (participation dégressive en fonction du salaire pour les agents dont le revenu est inférieur à 3500 €/mois);
- Tickets restaurants : participation de l'employeur plafonnée à 38 € / mois et par agent pour un temps complet.

Temps de travail :

Alors que la durée annuelle moyenne du temps de travail dans la fonction publique territoriale est estimée à 1 562 heures (*cf. Rapport sur le temps de travail dans la fonction publique – Cour des Comptes - octobre 2016*), le temps de travail effectif annuel à Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sera de 1 593 heures en 2021.